

Bonjour,

Merci pour votre sollicitation et votre intérêt pour nos propositions.

Les réponses apportées ici sont en grande partie tirées de notre programme, disponible [ici en ligne](#) et dont la partie 7, « Numérique : modération et maîtrise » développe nos propositions sur ce thème.

1. Comment comptez-vous former les citoyens et citoyennes à la protection de leurs données personnelles, notamment les plus jeunes et les seniors ?

Ce n'est pas à proprement parler une compétence de la commune. Néanmoins, des leviers existent et c'est ainsi que nous souhaitons réorienter le projet de la galerie numérique de la médiathèque vers un programme d'éducation populaire sur les questions de numérique. Les jeunes et les seniors font partie des publics naturels de la médiathèque.

2. Comment garantir la bonne application du RGPD (règlement général sur la protection des données) par les différents services de la ville ?

Le RGPD est obligatoire et à ce titre les services de la ville sont déjà tenus de l'appliquer dans leur action.

Néanmoins nous souhaitons le mettre en avant, afin qu'il soit compris et utilisé par l'ensemble de la population. Avec une page explicative [sur le site de la mairie](#) qui à ce jour ne retourne aucun résultat pour « RGPD ». Dans la même idée, nous proposons d'identifier le ou la responsable RGPD de la commune dans [les mentions légales du site web](#) afin que tout.e citoyen.ne puisse faire valoir simplement ses droits de consultation, de rectification, de transmission, mais également de suppression définitive de ses données.

3. Comment comptez-vous garantir la sécurité des données personnelles des citoyens face aux cyberattaques de plus en plus nombreuses visant les collectivités ?

C'est à nouveau du ressort des services communaux concernés.

En terme d'orientation politique, nous proposons de favoriser l'usage des logiciels libres dans les services. De part leur audit libre, nous considérons qu'ils offrent une protection supplémentaire face à ces attaques.

De même, nous comptons mettre en place une politique de limitation des données collectées et de leur conservation par la commune. Réduire la quantité de données sensibles, c'est aussi réduire les risques et les conséquences d'attaques informatiques.

4. Comptez-vous favoriser l'usage des logiciels libres dans l'ensemble de l'administration ? Comment ?

Oui, notamment en les privilégiant pour tout ce qui relève des achats publics. En les proposant sur les postes des personnels de la ville et ceux utilisés par le public, en lieu et place des logiciels propriétaires existants. Rapidement dans les domaines où les équivalents sont immédiatement connus (navigation internet, bureautique, email), puis progressivement pour les applications-métiers et les systèmes d'exploitation.

5. Êtes-vous pour ou contre la vidéo-surveillance ?

Nous y sommes opposé.e.s et avons été les seul.e.s à voter contre la surveillance de masse de la population au conseil municipal de Rezé.

6. Êtes-vous pour ou contre la reconnaissance faciale ?

Nous y sommes opposé.e.s puisqu'elle est concomitante de la vidéosurveillance. Davantage même, puisque les risques pour les libertés individuelles sont encore plus graves.

7. Que pensez-vous du portail captif requérant le passage par les GAFAMs pour l'accès au réseau WiFi Rezé-public ?

Nous y sommes fermement opposé.e.s, comme indiqué au point 7.2 de notre programme.

Bien cordialement,
L'association Rezé à Gauche Toute.